

CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui a eu lieu **le mercredi 25 novembre 2020**, à 15 h, au local 140 du campus de Gaspé et par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

MMES

Arseneau Yolaine, directrice générale
Assels Maïka, étudiante programmes préuniversitaires (à partir 17 h)
Bourg Lise (personnel de soutien) (à partir 17 h)
Boyer Julie (parents)
Delaney Claudia (entreprises)
Laflamme Josée (universités)
Painchaud France (entreprises)
Solomon Lisandre (enseignante Îles-de-la-Madeleine) jusqu'à 18 h
Stevens Caroline (groupes socio-économiques)

MM.

Blouin J. Antonio (commissions scolaires)
Chassé Guillaume (enseignants campus de Gaspé)
Cotton Carol (partenaires du marché du travail)
Côté Jean-Michel (titulaires DEC programmes techniques)
Fugère Joey (parents)
Gagné Jean (directeur des études)
Solomon Jean-Étienne (titulaires de DEC préuniversitaire)

SONT ABSENTS :

Larrivée Marie-Lyne (professionnels)
Arab Malek (groupes socio-économiques)

ASSISTENT À LA RÉUNION

Sylvie Laflamme, secrétaire de réunion
Sylvain Vachon, personnel-cadre observateur

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU 25 NOVEMBRE 2020

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et nouveaux membres au conseil d'administration ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Situation au campus de Montréal;
4. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2020 et du vote électronique du 17 décembre 2020 ;
5. Procès-verbaux des comités exécutifs des 30 septembre et 2 novembre 2020 ;
6. Suivi du procès-verbal du 30 septembre 2020 ;
7. Période de questions ;
8. Correspondance :
 - Correspondances concernant Merinov ;
 - Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant ÉPAQ;
 - Programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial;
9. Information du président ;
10. Information de la directrice générale ;
11. Autorisation de signature pour le directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine ;
12. Rapport annuel 2019-2020 du Cégep de la Gaspésie et des Îles;
13. Nomination pour le poste de conseiller ou conseillère aux Ressources humaines et aux Affaires corporatives;
14. Nomination pour le poste d'agente ou d'agent administratif au Service des ressources informationnelles ;
15. Information du directeur des études ;
16. Paramètres d'élaboration du calendrier scolaire et du calendrier d'un groupe pour campus de Montréal ;
17. Régime d'emprunt à long terme;
18. États financiers 2019-2020;
19. Solde de fonds;
20. Approbation des rapports annuels et des états financiers 2019-2020 des CCTT :
 - a) CIRADD - CCTT PSN;
 - b) Nergica - CCTT en énergies renouvelables;
21. Adoption du Plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2021-2031;
22. Projets à l'international, suivi;
23. Suivi du campus Montréal ;
24. Autres sujets ;
25. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL

Le président du conseil ouvre la réunion à 15 h 02. La secrétaire générale procède à la vérification des présences.

Le président informe les participants de l'arrivée de trois nouveaux membres au conseil pour occuper les postes suivants : un poste des étudiants et étudiantes de programmes préuniversitaires et de deux postes de parents.

Le président souhaite la bienvenue à Mme Maïka Assels qui a été désignée par l'Association étudiante du campus de Carleton-sur-Mer pour occuper le poste des étudiants et étudiantes de programmes préuniversitaires.

Le président souhaite également la bienvenue à M. Joey Fugère qui occupera un poste de parents. Pour ce qui est de l'autre poste de parents, il sera occupé par Mme France Côté qui ne peut participer à la réunion aujourd'hui. Il convient de confirmer la nomination de Mme Côté et de M. Fugère par voie de résolution.

NOMINATION POUR DEUX POSTES DE PARENTS

Au terme du processus de recrutement pour les deux postes de parents au conseil, deux personnes ont répondu à l'appel. Il s'agit de M. Joey Fugère qui est le parent d'une étudiante au campus de Carleton-sur-Mer et de Mme France Côté qui est le parent d'une étudiante au campus de Gaspé, à la section anglophone. Notons que Mme Côté sera disponible à compter de la fin novembre, par conséquent sa nomination sera effective en date du 30 novembre 2020.

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin appuyée par Mme Josée Laflamme, il est résolu :

« De nommer M. Joey Fugère membre du conseil d'administration, comme représentant des parents, à compter du 25 novembre 2020 pour un mandat de 2 ans. »

Résolution CA-20-70

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin appuyée par Mme Josée Laflamme, il est résolu :

« De nommer Mme France Côté membre du conseil d'administration, comme représentante des parents, à compter du 30 novembre 2020 pour un mandat de 2 ans. »

Résolution CA-20-71

Le président remercie Mme Julie Boyer pour sa participation au conseil depuis 2016. Il souligne également l'apport de Mme Boyer au comité des ressources humaines et au comité de suivi des CCTT.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un sujet est ajouté, il s'agit du point « Situation au campus de Montréal » qui sera placé au point 3 de l'ordre du jour changeant ainsi l'ordre des points qui suivent. Le président avise que le point 3 sera traité à huis clos.

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme Caroline Stevens, il est résolu :

« D'adopter l'ordre du jour en tenant compte des modifications apportées à la suite de l'ajout du point 3. »

Résolution CA-20-72

3. SITUATION AU CAMPUS DE MONTRÉAL-

Le président demande le huis clos pour le traitement de ce point.

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par M. Guillaume Chassé, le huis clos est décrété à 15 h 10.

Résolution CA-20-73

Le président demande l'autorisation pour que M. Sylvain Vachon, membre observateur, reste dans la salle pour le traitement de ce point, de même que Mme Sylvie Laflamme, qui agit comme secrétaire de réunion.

Sur une proposition de Mme Julie Boyer appuyée par Mme Lisandre Solomon, il est résolu :

« D'accepter la présence de Mme Sylvie Laflamme et M. Sylvain Vachon pour le huis clos.

Résolution CA-20-74

Mme Yolaine Arseneau, directrice générale, et M. Sylvain Vachon, directeur de Groupe Collegia, informent les participants des derniers événements concernant le campus de Montréal lesquels ont fait l'objet d'une large couverture médiatique.

Une discussion suit et Mme Arseneau et M. Vachon répondent aux questions des membres du conseil. La discussion entourant ce point n'a pas fait l'objet d'une résolution.

Sur une proposition de Mme Yolaine Arseneau appuyée par M. J. Antonio Blouin, le huis clos est levé à 17 h.

Résolution CA-20-76

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2020 ET DÉPÔT DU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR L'ACHAT DE L'EXTRUDEUR

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité du Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme Julie Boyer, il est résolu :

« D'approuver le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020. »

Résolution CA-20-77

VOTE ÉLECTRONIQUE – ACHAT EXTRUDEUR

La secrétaire générale présente la résolution découlant du vote électronique du 17 novembre 2020 laquelle sera consignée au procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2020. Il s'agit de la résolution CA-20-69 autorisant l'achat de l'extrudeur pour le CCTT Merinov.

AUTORISATION D'ACHAT POUR UN EXTRUDEUR POUR LE CCTT MERINOV

Sur une proposition de Mme Yolaine Arseneau appuyée par Mme Josée Laflamme, il est résolu:

« D'autoriser le Collège à procéder à l'acquisition de l'extrudeur à la suite de l'appel d'offres publié sur le SEAO au mois d'août 2020. Le montant total de l'achat s'élève à 225 831 \$ USD soit environ 321 232 \$ CAD (taux de change en vigueur d'octobre 2020).»

Résolution CA-20-69

5. PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 30 SEPTEMBRE ET 2 NOVEMBRE 2020

Les procès-verbaux sont déposés à titre informatif.

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

La directrice générale informe les membres des suivis qui ont été donnés aux décisions adoptées lors de la réunion du 30 septembre 2020.

Lettre de Rehill Services inc

L'interrogatoire avec M. Sylvain Vachon par rapport à la poursuite de Rehill a eu lieu au début septembre. Nous attendons la suite.

Nergica

Rappelons que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a nommé un facilitateur au dossier et celui-ci a émis sa recommandation. Le MES est d'avis qu'une entente de collaboration établie entre les deux établissements d'enseignement demeure la meilleure solution pour dénouer cette impasse. La directrice générale rencontrera le directeur de Nergica pour voir les suites à donner.

Suivi des travaux à la piscine

Les travaux sont terminés, l'inauguration aura lieu le vendredi 27 novembre pour une réouverture au public le 30 novembre 2020.

Suivi des travaux à la résidence étudiante

Les travaux se déroulent selon l'échéancier prévu.

Offre de formation au collégial

Les 12 cégeps de régions dites éloignées ont poursuivi leur démarche et leurs demandes concernant l'augmentation des devis scolaires dans la couronne montréalaise. Une rencontre a eu lieu avec M. Bernard Matte, sous-ministre, et M. Simon Bergeron, sous-ministre adjoint, afin d'exposer la problématique et de proposer des pistes de solution. De plus, des correspondances ont été acheminées au MES afin d'exposer les solutions alternatives proposées par les 12 cégeps de régions dites éloignées.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne s'est inscrite à la période de questions.

M. Jean-François Spain, enseignant au campus de Gaspé, adresse deux questions au président du conseil.

La première concerne l'usage de certains termes de notre vocabulaire historique pour l'enseignement. M. Spain souhaite connaître l'approche que préconise le Cégep dans l'encadrement de la liberté académique.

En réponse à cette question, le président demande à M. Jean Gagné, directeur des études, de répondre à cette question. M. Gagné indique que le cégep est conscient de cette problématique et entend mettre en place un processus de consultation afin d'obtenir l'avis du personnel en vue d'en arriver à une position commune sur le sujet. Le Cégep est saisi de cette délicate question et entend former un comité pour coordonner la consultation. Toutefois, étant donné la période de pandémie, il ne sera pas possible d'amorcer cette consultation avant la fin du semestre d'hiver 2021.

La deuxième question concerne l'orientation visée pour le développement du campus de Montréal. Il rappelle que le projet a été créé alors que le cégep était en difficulté financière et que maintenant nous sommes en équilibre budgétaire.

Pour cette deuxième question. Le président demande à Mme Yolaine Arseneau de donner quelques précisions. Ainsi, Mme Arseneau explique que le campus de Montréal a un aspect de développement intéressant pour le CGI et amène une source différente de revenus qui sont utilisés pour divers projets dans nos campus régionaux.

Le collège envisage de poursuivre dans ce projet porteur et diversifier la provenance de la clientèle étudiante au campus de Montréal en ajoutant des pays francophones. Bien que le début de la formation au campus de Montréal ait été en anglais, l'intégration de cours en français est déjà bien en place. D'ailleurs, hier notre partenaire a commencé le recrutement dans des régions francophones et nous prévoyons commencer quelques AEC en français dès le printemps 2021, si la situation de la pandémie le permet.

8. CORRESPONDANCE

- Les correspondances suivantes ont été remises aux membres du conseil :
 - Lettre adressée à M. Serge Langelier, président du C.A. de Merinov concernant les documents pour la reddition de comptes ;
 - Lettre réponse de M. Serge Langelier concernant la demande de documents ;
Un suivi est demandé pour cette correspondance. À la suite du refus de Merinov de fournir les documents demandés, le conseil suggère de prévoir une rencontre avec le président de Merinov. Celle-ci est d'ailleurs déjà planifiée pour décembre 2020.
 - Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant ÉPAQ ;
Lettre de félicitations pour la qualité du document déposé au MES pour le renouvellement du statut de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec. À cet effet, le conseil adresse une motion de félicitations à toute l'équipe de l'ÉPAQ pour souligner les résultats obtenus.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

« D'adresser une motion de félicitations au personnel de l'École des pêches et de l'aquaculture pour la qualité du rapport présenté au ministère à l'égard du bilan de réalisation du plan de développement 2016-2019 de l'ÉPAQ. »

Résolution CA-20-78

- Lettre concernant le Programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.

9. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Aucun point d'information

10. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale transmet ses points d'information :

a) Investissement du MES pour des projets de maintien aux actifs immobiliers

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est vu accorder une enveloppe de 144,3 millions découlant de l'assouplissement de l'entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. De ce montant, une somme de 1 091 900 \$ a été accordée au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour le maintien des actifs immobiliers dans le cadre de la relance économique du Québec.

Mentionnons qu'en août 2020, le collège a été invité à présenter au MES une liste de projets à prioriser pour le maintien des actifs du CGI dans le cadre de la relance économique du Québec. C'est à partir de cette liste que le MES a sélectionné les projets qui répondaient aux critères. Trois projets parmi les cinq présentés ont été retenus :

- Réaménagement de la bibliothèque du campus des Îles-de-la-Madeleine ;
- Revêtement extérieur du campus de Carleton-sur-Mer ;
- Revêtement extérieur et la toiture de la résidence étudiante du campus de Gaspé.

De ces trois projets, le collège accordera la priorité aux projets du Campus de Carleton-sur-Mer et de Gaspé pour utiliser la somme consentie par le MES.

Attaque informatique

Le cégep de Saint-Félicien a été victime d'une attaque informatique entraînant de graves conséquences. Depuis, le MES est à mettre en place des mesures pour accroître la sécurité informatique. Pour sa part, le collège a mandaté un comité pour prévoir un plan d'action selon les recommandations du MES advenant une attaque informatique.

Recensement des principaux dirigeants

Les membres du conseil sont invités à remplir un formulaire pour répertorier les différents conseils d'administration auxquels les membres du conseil participent pour représenter le cégep. Il s'agit d'une nouvelle pratique demandée par l'auditeur.

Ajout d'allocation de 25 millions à l'enseignement collégial

Dans le cadre de la mise à jour économique, le MES a confirmé l'ajout d'un montant de 25 millions pour favoriser l'accès et la diplomation au collégial. Cet argent vise à atténuer les conséquences de la crise sanitaire sur la population étudiante et les enseignants. Le MES fera connaître sous peu les modalités d'utilisation de la somme.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE DIRECTEUR DU CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Avec l'entrée en fonction de M. Serge Rochon comme directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine à compter du 7 décembre 2020, il convient de l'autoriser à signer tous les documents en lien avec sa fonction.

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme Julie Boyer, il est résolu :

« D'autoriser M. Serge Rochon, directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine, à signer tous les documents en lien avec sa fonction à compter du 7 décembre 2020. »

Résolution CA-20-79

12. RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES POUR 2019-2020

Comme le prévoit la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le collège doit produire un rapport de ses activités pour l'année 19-20 faisant état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. M. Yolaine Arseneau, présente sommairement la version Rapport annuel 2019-2020 demandé par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Étant donné que les membres ont reçu le rapport tardivement, il est suggéré de laisser du temps aux membres pour prendre connaissance du rapport. La secrétaire générale fera parvenir par courriel le libellé de la résolution à approuver et cette résolution sera insérée au procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2020.

Résolution adoptée le 30 novembre 2020

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin appuyée par Mme Yolaine Arseneau, il est résolu :

« D'approuver le Rapport annuel du CGI pour 19-20 tel qu'il a été présenté en vue de la transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur. »

Résolution CA-20-80

Une version du rapport mise en page par des professionnels en graphisme sera également produite pour publier à l'interne et l'externe. Cette version devrait être disponible en janvier 2021.

13. NOMINATION POUR LE POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRES AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES CORPORATIVES

Le processus de sélection étant terminé, le comité de sélection a procédé aux entrevues et aux tests d'embauche. Mme Yolaine Arseneau résume le rapport du comité de sélection et soumet la recommandation du comité en vue d'obtenir l'accord du conseil pour nommer un ou une titulaire du poste.

Sur une proposition de M. Jean-Étienne Solomon appuyée par M. Jean Gagné, il est résolu :

« De nommer Mme Josyane Michaud titulaire du poste de conseillère aux Ressources humaines et aux Affaires corporatives à compter du 26 novembre 2020. »

Résolution CA-20-81

14. NOMINATION POUR LE POSTE D'AGENTE OU D'AGENT ADMINISTRATIF

Le point est reporté à la prochaine réunion du conseil.

15. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Retour sur l'organisation de la formation pour l'hiver 2021

La formation pour l'hiver 2021 sera offerte en mode hybride. Les mesures sont déployées pour favoriser la réussite et l'intégration des étudiants et étudiantes. Le MES a confirmé les modifications au Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC). La session d'hiver se déroulera sur 15 semaines plus une semaine pour la période d'examen. La commission des études se rencontrera pour voir s'il y a lieu d'ajuster le calendrier scolaire à la suite des modifications au RREC.

16. PARAMÈTRES D'ÉLABORATION DU CALENDRIER SCOLAIRE ET DU CALENDRIER D'UN GROUPE POUR CAMPUS DE MONTRÉAL

Le volume d'activités du campus de Montréal nécessite une révision du processus de conception des calendriers pour les différents groupes d'étudiants et d'étudiantes. Le processus actuel, utilisé par la formation continue, ne permet pas de définir les paramètres pour concevoir les calendriers.

Aussi, le campus de Montréal n'avait pas de calendriers scolaires officiels pour identifier les congés de classes et d'activités éducatives pour les étudiants et étudiantes. Ainsi, la Direction des études a entrepris les démarches pour établir des paramètres en cohérence avec ceux déjà existants au collège. Ces paramètres ont été approuvés par la commission des études et sont soumis au conseil pour approbation.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par Mme Caroline Stevens, il est résolu :

« D'approuver les paramètres pour l'élaboration du calendrier scolaire et du calendrier d'un groupe pour le campus de Montréal. »

Résolution CA-20-83

17. RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

Chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) autorise le collège à instituer un régime d'emprunts qui serviront à refinancer des emprunts à long terme échus et à rembourser des dépenses d'investissements déjà effectuées. Le conseil doit autoriser la signature de ce régime d'emprunts par voie de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de la Gaspésie et des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 303 736 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 septembre 2020;

SUR LA PROPOSITION DE MME CAROLINE STEVENS APPUYÉE PAR M. J. ANTONIO BLOUIN, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 303 736 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l’Emprunteur en vertu du présent régime d’emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l’Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s’étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l’Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d’enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l’Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d’une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l’octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d’enseignement général et professionnel, ainsi qu’aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l’emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu’en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l’emprunt concerné, qu’aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d’investissement faites par l’Emprunteur aux termes d’un plan d’investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
 - ii) le refinancement d’une partie ou de la totalité d’emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii) le remboursement d’emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
3. QU’aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l’Emprunteur;
4. QU’en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l’Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d’emprunts jusqu’à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d’une seule et unique convention de prêt à conclure entre l’Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l’ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d’intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d’assurer le paiement à l’échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l’Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du

Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
La directrice générale;
ou;
La directrice des ressources matérielles et financières ou
Le directeur des études;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Résolution CA-20-84

18. ÉTATS FINANCIERS

Exceptionnellement cette année, les états financiers ne pourront être approuvés pour le 1^{er} décembre. Le départ de trois employés à la Direction des ressources matérielles et financières (DRMF) a amené à former du nouveau personnel ce qui a entraîné des retards dans les activités. S'ajoute à ça, les contraintes liées à la pandémie. Le MES est au courant de la situation et accorde un délai supplémentaire pour produire le rapport financier annuel se terminant au 30 juin 2020.

19. SOLDE DE FONDS

Au cours des dernières années, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a accumulé un certain montant au solde de fonds (près de 3 millions anticipés au 30 juin 2020). Cette situation est similaire dans l'ensemble du réseau collégial. Les périodes de coupures autour de l'année 2015 ont amené l'ensemble des Cégeps à gérer avec encore plus de prudence advenant qu'ils aient à affronter de nouveau des temps plus difficiles.

Toutefois, le solde de fonds cumulé de l'ensemble des Cégeps a atteint 110,9 millions au 30 juin 2019. La Fédération des Cégeps encourage donc ses membres à affecter une partie de leur solde de fonds à la réalisation de projets particuliers ou autres et de se garder une certaine provision.

La DRMF propose d'affecter une partie du solde de fonds au 30 juin 2020 pour la réalisation des projets suivants :

- Provision pour terminer la migration vers Office 365 : 300 000 \$
- Provision pour le rehaussement de la sécurité informatique : 300 000 \$
- Provision pour les coûts de convention du personnel enseignant et non enseignant : 200 000\$
- Provision pour la modernisation des installations : 200 000 \$

Le tout pour un montant total de 1 million \$ laissant ainsi une marge de manœuvre de plus de 1 million \$ au solde de fonds qui ne serait pas affecté pour le moment.

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

« D'affecter le solde de fonds du Cégep de la Gaspésie et des Îles, pour l'exercice se terminant au 30 juin 2020, aux projets suivants :

- **Provision de 300 000 \$ pour terminer la migration vers Office 365 ;**
- **Provision de 300 000 \$ pour le rehaussement de la sécurité informatique;**
- **Provision de 200 000 \$ pour les coûts de convention du personnel enseignant et non enseignant;**
- **Provision de 200 000 \$ pour modernisation des installations.**

Résolution CA-20-85

20. APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019-2020 DES CCTT: CIRADD ET NERGICA

Dans la reddition de comptes des CCTT avec le MES et selon les ententes de gestion des CCTT avec le Cégep, le rapport annuel d'activités pour 2019-2020 de chaque CCTT doit être adopté par le conseil d'administration du cégep et déposé au MES, et ce, au 1^{er} décembre de chaque année.

Deux des trois CCTT ont déposé leur rapport annuel et leurs états financiers pour analyse par le comité de suivi des CCTT et le comité d'audit qui sont chargés de soumettre une recommandation au C.A. du cégep. Ces deux comités se sont réunis le 11 novembre 2020 et recommandent au conseil d'administration du Cégep d'adopter les rapports annuels d'activités 2019-2020 du CIRADD-CCTT PSN et de Nergica-CCTT en énergies renouvelables.

Le compte rendu de cette rencontre est déposé aux membres du conseil. De plus, le CIRADD et Nergica ont produit des états financiers vérifiés tels que l'exige le MES pour une personne morale à qui est confié la gestion de nos CCTT.

Sur une proposition de M. Joey Fugère appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

« D'adopter le rapport annuel d'activités de Nergica, CCTT en énergies renouvelables, pour l'année 2019-2020. »

Résolution CA-20-86

Sur une proposition de Mme Caroline Stevens appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

« D'adopter le rapport annuel d'activités du CIRADD, CCTT PSN en développement durable, pour l'année 2019-2020. »

Résolution CA-20-87

21. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE (PDIR) 2021-2031

À la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le Cégep doit fournir la planification des infrastructures de recherche pour la période 2021-2031. Cet exercice est repris annuellement depuis quelques années. Le Cégep n'a pas de projets d'infrastructure de recherche en dehors de ceux déposés par ses trois CCTT (CIRADD, Merinov et Nergica) et

ceux-ci ont fourni au Cégep leur plan respectif. Ils sont regroupés dans le document PDIR Cégep GIM 2021-2031. Chaque projet reçoit un ordre de priorité propre à chaque CCTT.

Il s'agit avant tout d'intentions de projets d'infrastructures. Évidemment, le financement de ces projets n'est pas attaché et demandera des efforts conséquents pour y arriver. Plusieurs démarches sont en cours dans chaque CCTT selon le degré d'importance. Étant donné qu'il s'agit d'intention de développement des infrastructures reliées aux besoins des trois CCTT, nous recommandons d'adopter le PDIR.

Sur une proposition de M. Joey Fugère appuyée par M. Jean-Étienne Solomon, il est résolu :

« D'adopter le Plan décennal d'infrastructures de recherche 2021-2031 du Cégep de la Gaspésie et des Îles tel que déposé. »

Résolution CA-20-88

22. PROJETS À L'INTERNATIONAL, SUIVI

M. Sylvain Vachon, directeur de Groupe Collegia, donne l'information concernant les deux projets à l'international : Adaptation des populations côtières et économie bleue (APOCEB) et Gouvernance féminine et innovation (GEFI). Il dresse un état d'avancement des travaux en faisant ressortir les dépenses encourues dans les 2 derniers mois. Les projets se déroulent selon le budget et l'échéancier prévus.

Il transmet également les informations concernant deux autres projets en cours en Afrique du Sud soit : Ostréiculture rurale et adaptation (ORA) et le projet qui consiste à la mise en place d'un bureau à Dakar.

23. CAMPUS DE MONTRÉAL : SUIVI

Les cours au campus de Montréal sont offerts par la formation à distance de Montréal vers l'Inde. Malgré la distance, la formation se déroule bien sans problématique de communication électronique.

24. AUTRES SUJETS :

Au nom du conseil, le président adresse des remerciements à Mme Sylvie Laflamme qui s'occupait des réunions du conseil d'administration depuis 2005. Mme Laflamme partira à la retraite en janvier 2021.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever la séance, le président souhaite un joyeux temps des fêtes aux membres du conseil.

Sur une proposition de Mme Yolaine Arseneau appuyée par M. Joey Fugère, la séance est levée à 19 h 20.



Carol Cotton
Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau,
Directrice générale et secrétaire générale